

 Initiative de limitation	NON
Loi sur la chasse	NON
Déduction fiscale pour les enfants	OUI
Congé de paternité	OUI
Nouveaux avions de combat	OUI

## VOTATIONS FEDERALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

# Oui au congé paternité et à une déduction fiscale

Il y aura cinq votations populaires en matière nationale le 27 septembre 2020. Le PEV dit non à l'initiative de limitation («initiative de résiliation») et à la loi sur la chasse, mais oui à la déduction fiscale pour les enfants et à deux autres votations (voir encadrée ci-dessus).

### Initiative de résiliation

L'initiative de résiliation («initiative de limitation») détruit les relations bilatérales avec le partenaire commercial le plus important de la Suisse. Elle menace la protection des salaires des employés et la position économique et de recherche de la Suisse. Sans accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE les six autres accords des bilatérales I expirent automatiquement après six mois.

### Loi sur la chasse

La loi d'abattage augmente la pression sur les espèces sauvages. Les animaux protégés pourraient être abattus sans avoir jamais causé de dommages. Mais ils existent également des arguments en faveur (voir article ci-dessous).

### Déduction fiscale pour les enfants

L'augmentation des déductions fiscales pour les enfants ren-

force l'incitation à l'emploi et soulage les familles des classes moyennes.

### Congé paternité

Le congé paternité est un pas important en direction de l'unification de la vie de famille et de la vie professionnelle. Selon ce contre-projet indirect du parlement à l'initiative «Pour un congé paternité raisonnable», les pères peuvent prendre deux semaines de vacances payées au cours des six mois suivant la naissance. Celles-ci, tout comme le congé maternité, seraient financées



au moyen des allocations pour perte de gain.

### Avions de combat

Nous ne pouvons pas repousser plus longtemps l'acquisition de nouveaux avions de combat. Sinon, en 2030, la Suisse n'aura plus d'armée de l'air.

PEV.CH

## AGENDA

### Ausserordentliche DV EVP CH

19. September 2020,  
10.00–13.00 Uhr, Basel

### Volkssabstimmung / Gemeindevahlen

27. September 2020

### Ausserordentliche DV EVP BE

15. Oktober 2020, 19.30 Uhr,  
Nägeligasse 9, Bern

### Ausserordentliche DV EVP CH

28. November 2020

### Volkssabstimmung / Gemeindevahlen

29. November 2020

### Wintersession Grosser Rat

21. November bis 3. Dez. 2020

### 3-Königinnen-Treffen

6. Januar 2021, Frauennetzwerk  
EVP BE

## VOTATION FEDERALE DU 27 SEPTEMBRE 2020

# Loi sur la chasse controversée

**La révision de la loi sur la chasse permet aux cantons de pouvoir à l'avenir, dans le cadre de la régulation des populations, déclarer des espèces protégées, comme le loup ou le bouquetin, aptes à être chassées si des dommages sont suspectés sans être encore intervenus. Le PEV refuse cela, mais il existe également des arguments en faveur qui sont présentés ici par l'agriculteur Tom Gerber.**

L'utilisation des alpages et des zones d'estivage est le pilier de l'agriculture de montagne, de la formation des paysages et donc de l'habitat décentralisé. Les paysans de montagne doivent apprendre à vivre avec le loup. C'est pourquoi il est urgemment nécessaire de réguler la popula-

tion de loups et de leur fixer des limites claires. Les organisations de protection de la nature qui rejettent toute sorte de régulation ont une position tout autant extrême que nos ancêtres qui ont exterminé le loup. Il existe une voie médiane afin d'assurer dans les

régions alpines la survie des pâturages ainsi que la protection du loup: avec un oui très clair à la loi sur la chasse.

D'autres espèces animales, qui doivent rester protégées, doivent également être régulées de temps en temps afin de maintenir un bon équilibre.



Tom Gerber

Tom Gerber  
Député au Grand Conseil

## De l'état d'urgence aux néophytes

**La session de juin du Grand Conseil a eu lieu dans une halle de Bernexpo afin que les députés puissent respecter les mesures de distanciation requises. Malgré ces circonstances, les trois nouveaux membres se sont bien intégrés au groupe du PEV.**

Au cours de la première semaine, **Margret von Bergen** a, au nom du groupe PEV, plaidé avec succès en faveur d'une identification précoce des besoins et des ressources des plus de 65 ans en terme social, de santé et d'aménagement du territoire afin de maintenir des bases de planification transversales. **Tabea Bossard-Jenni** a requis

un traitement conséquent et rapide du bois touché gravement par les scolytes. Il doit être converti en énergie locale dans des systèmes de chauffage au bois modernes et décentralisés ou dans des centrales de cogénération fonctionnant au bois. **Hanspeter Steiner** a plaidé pour les transports publics des bus neutres en matière d'émission de CO<sub>2</sub>. Pour cela, la bonne technologie doit être utilisée au bon endroit. Des piles à hydrogène jusqu'au biogaz la mise en œuvre et la pertinence est différée en fonction de la longueur du trajet et de la topographie. **Barbara Streit-Stettler** a salué le fait que le Conseil-exécutif a agi avec prudence et proportionnalité concernant les

ordonnances d'urgence pour faire face à la crise du coronavirus. Les ordonnances correspondantes ont été adoptées. La loi sur le commerce et l'hôtellerie a engendré plus de débats. «Le PEV est contre toute extension des heures d'ouverture des magasins et cela sans compromis», a expliqué la députée PEV au Grand Conseil. En tant que co-auteur de la proposition, **Markus Wenger** s'est engagé en faveur d'un projet pilote de tarification de la mobilité. L'objectif est de fluidifier le trafic ferroviaire et routier et éviter ainsi les embouteillages et les trains surchargés. Le rejet du postulat du PEV, qui voulait tester un nouveau modèle d'imposition des églises pour

les personnes morales et basé sur le modèle italien, a eu un arrière-goût très amer. **Hans Kipfer** a préconisé en vain d'élargir le cercle des bénéficiaires de ces fonds fiscaux des églises. L'engagement de **Tom Gerber** pour une lutte active et cohérente contre les néophytes a lui été un succès. Son intervention a été adoptée contre l'avis du Conseil-exécutif et exige une base juridique pour la lutte contre ces plantes envahissantes et indésirables dans les domaines publics et privés.



Christine Schnegg

Christine Schnegg  
Députée au Grand Conseil  
et Présidente du PEV BE

### IMPRESSUM

**Geschäftsstelle:**  
EVP Kanton Bern, Postfach 2319, 3001 Bern  
info@evp-be.ch, Tel. 031 352 60 61

**Redaktionsadresse:**  
Christof Erne, Könizstr. 83, 3008 Bern  
Tel. 031 991 78 91, bev@evp-be.ch

**Inserate:**  
Jordi AG, Belp, Urs Scharnowski  
Tel. 031 818 01 46  
urs.scharnowski@jordibelp.ch.

**Mediendaten:**  
www.evp-be.ch > Parteizeitung

**Adressänderungen:**  
Bitte schriftlich an EVP Schweiz,  
Postfach 2319, 3001 Bern, oder via www.  
evppev.ch/kontakt/adressaenderung

**Jahresabonnement:**  
Mitglieder: Fr. 5.-; Freunde / Gönner: Fr. 3.-  
Postkonto 30-20312-1 (EVP)

**Druckerei:** W. Gassmann AG, Biel

**Versandarbeiten / Beilagen:**  
Atelier Passage, Müllerstrasse 3,  
2562 Port, www.atelierpassage.ch,  
info@atelierpassage.ch  
Tel. 032 331 66 55

### LOI SUR LE STATUT PARTICULIER DU JURA BERNOIS

## Le PEV soutient la révision

**Le PEV approuve la révision de la loi sur le statut particulier ainsi que l'extension des compétences du Jura bernois et de la minorité romande de Bienne en relation avec cette dernière dans le cadre du projet Statu quo.**

Le développement des compétences administratives et financières du Conseil du Jura bernois (CJB) s'effectue selon le point de vue du PEV d'une manière judicieuse et modérée. Elle assume les besoins particuliers du Jura bernois en rapport avec son identité, sa culture et

son histoire ainsi que ceux sur sa collaboration intercantonale et au-delà de la frontière suisse. Le PEV approuve aussi que trois unités administratives francophones de l'administration cantonale, notamment l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, le bureau de la Promotion économique et le bureau du Service des monuments historiques, soient inscrits dans la loi et qu'elles restent implantées en région francophone du canton. En ce qui concerne le mode d'élection du CJB, le PEV soutient pleinement le regroupement des trois circonscriptions électorales

de Courtelary, de Moutier et de la Neuveville pour en faire une seule circonscription. Par cette réforme qui remonte à une proposition du député cantonal Tom Gerber (PEV), la circonscription électorale serait identique à l'arrondissement administratif du Jura bernois. Ainsi, le quorum naturel trop élevé de 25% dans la circonscription de la Neuveville disparaîtrait. Pour emporter un siège au CJB, il ne faudrait alors avoir que 4% des voix. Cette réforme correspondrait donc mieux à la volonté des électeurs et conduirait à une meilleure représentation de la population.

Philippe Messerli

**RE/MAX**  
Immobilienmakler  
**Nathanael Regez**  
Tel. 079 215 57 27  
n.regez@remax.ch  
**Kostenlose Schätzung**

**FERIEN & SEMINARE**  
www.cvjm-zentrum.ch

**Ruedi Josuran:**  
**«Lepra ist heilbar. Helfen Sie jetzt!»**  
lepramission.ch

**Spycher-Handwerk AG**  
Huttwil  
**www.kamele.ch**